## Privilège-M. Stevens

Depuis que je suis ici, je me suis bien rendu compte que les députés de tous les partis présents à la Chambre souhaitent que l'on puisse étudier et le budget et le rapport du vérificateur général avant qu'ils ne soient déposés. On ne sait toutefois pas très bien comment il conviendrait de procéder. Faudrait-il séquestrer les gens jusqu'à un certain point? Conviendrait-il de les laisser partir avant une heure donnée? Conviendrait-il de permettre aux députés d'emporter certains documents?

Si Votre Honneur accepte de soumettre la question au comité permanent des privilèges et élections, comme je l'ai proposé, j'espère qu'elle sera étudiée à fond et que le comité ne se bornera pas à examiner le problème que j'ai eu le 23 novembre mais qu'il fera une étude d'ensemble et verra quelles directives il conviendrait d'établir au sujet des séances à huis clos, pour la gouverne de l'ensemble des députés, en insistant tout particulièrement sur le budget et le rapport du vérificateur général.

## • (1522)

La question a déjà été abordée. Le 31 mars 1976, par exemple, le ministre des Finances d'alors, M. Macdonald déclarait:

Il serait très utile, sur un plan plus général, que la Chambre elle-même étudie l'opportunité de réviser les méthodes suivies traditionnellement par notre Parlement et par Westminster en matière budgétaire, dans le sens indiqué par le député.

C'est-à-dire moi.

... dans le sens d'une large discussion de la planification économique et fiscale de l'État. Dans le cadre d'une discussion de ce genre, ou peut-être au comité permanent consulté à titre spécial, il y aurait donc intérêt à reconsidérer notre procédure budgétaire pour voir si le temps n'est pas venu au Canada de procéder à un réaménagement de ce genre.

Je pourrais vous lire la suite des commentaires du ministre des Finances, monsieur le président. C'est ce qu'il a dit le 31 mars, comme en fait foi la page 12,319 du hansard. En fait, il a déclaré qu'il devait exister une meilleure méthode. Encore une fois, dans son discours du budget du 25 mai, la même année, il a bien recommandé qu'on examine les possibilités à cet égard en ajoutant que le leader à la Chambre et lui-même pourraient suggérer quelque chose.

Lors du débat sur le budget, le 8 juin, un ancien ministre des Finances, alors député d'Eglinton, M. Sharp, a longuement parlé de ce problème. Vous trouverez ses observations à la page 14,290 du hansard du 8 juin. Il estimait que c'était là un véritable affront. Il a déclaré:

C'est là un affront à l'institution parlementaire, et j'espère que le moment venu de présenter le prochain budget, tous les partis à la Chambre feront en sorte que cette farce ne se répète pas.

La farce dont il parlait, c'est qu'au moment où le ministre des Finances se levait pour prendre la parole, à l'extérieur, les journalistes de la radio et de la télévision commentaient déjà le discours du budget comme s'il avait été prononcé. De plus en plus, je crois, la Chambre voit ce genre de procédé d'un mauvais œil, que ce soit pour la présentation du budget, les discussions sur le budget ou le rapport du vérificateur général, car là encore, certains ont droit à des informations privilégiées avant que le rapport ne soit déposé à la Chambre.

Je pense que tout le monde était bien intentionné, mais j'estime nécessaire que le comité des privilèges se penche sur la

question. Si vous jugez que j'ai là une question de privilège, monsieur l'Orateur, je propose qu'elle soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections afin qu'il établisse si la déclaration du vérificateur général du 23 novembre 1978 porte atteinte ou non à mes privilèges en tant que député et aux privilèges de tous les députés de la Chambre.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec le député, il s'agit d'une question importante dont il nous faut discuter. Il aborde en fait, dans sa question de privilège, deux problèmes distincts. Celui du document que l'on demandait de signer à propos du rapport du vérificateur général. Il a ensuite évoqué la question plus large du huis clos et des restrictions imposées aux députés lorsqu'on s'attend que la Chambre publie des documents ou prenne des mesures dans un délai de quelques heures.

Sa première question qui a motivé son intervention aujourd'hui est du ressort, à mon avis, du vérificateur général. On m'a dit qu'il avait personnellement pris la décision et qu'il avait lui-même formulé la déclaration à signer. Je puis garantir à la Chambre que ni le gouvernement ni, à ma connaissance, les députés de ce côté-ci n'ont été impliqués dans cette affaire. Car après tout le vérificateur général est au service du Parlement et est donc en rapport direct, dans le cas qui nous occupe, avec le comité des comptes publics. J'aurais cru qu'en l'occurrence tous les membres du comité et le vérificateur général auraient pu s'entendre sur la formule à adopter à cet égard.

Je tiens à souligner qu'il s'agit d'un cas spécial et bien que je n'aie nullement l'intention de m'immiscer dans votre domaine de compétence, je ne suis pas du tout certain que le Parlement soit habilité à décider d'une question relevant du comité des privilèges et des élections. C'est à Votre Honneur qu'il incombe de se prononcer là-dessus.

Pour ce qui est de la question plus large des mesures de sécurité, à mon avis, le député de York-Simcoe (M. Stevens) a soulevé un aspect qui mérite d'être discuté. Mais ici non plus, je ne suis pas sûr que nous puissions apporter des solutions à toutes les questions qui sont chères aux députés, en faisant intervenir le comité des privilèges et des élections. Bon nombre d'entre elles n'ont en effet pas précisément ou directement trait au processus parlementaire. Je pense, par exemple, aux rapports variés des commissions royales. En effet, toute une série de documents de tous genres sont rédigés par des personnes qui ne sont pas des parlementaires ou même des fonctionnaires. Par conséquent, je ne pense pas qu'un comité de la Chambre soit autorisé à établir des règlements de procédure à cet égard. Il y a longtemps que je siège au Parlement.

Je me rappelle qu'à plusieurs reprises, divers groupes et commissions auxquels les ministères ou le gouvernement avaient confié une tâche, s'étaient mis dans tous leurs états parce que leurs rapports avaient été prématurément communiqués aux media ou à certains députés. A propos, les remarques que je fais maintenant sont absolument dénuées de considérations partisanes. Elles visent simplement à illustrer la nature du problème.